



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 09 juillet 2024

Date de convocation

03 JUILLET 2024

Date d'affichage

03 JUILLET 2024

**Nombre de
Conseillers**

En exercice.....**33**

Présents.....**26**

Votants.....**33**

N° DEL-24-29

Objet

**Cession de la
parcelle B 5508
sise rue Jean
Jaurès à Marly**

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf juillet à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur le Maire, M. Jean-Noël VERFAILLIE.

Étaient Présents :

Jean-Noël VERFAILLIE, Maire – Céline PLATEEL-THUIN, 1^{ère} adjointe - Serge MOREAU, Assia LAZREG, Isabelle DUPONT, Patrick LEMAIRE, Thomas JORIEUX, adjoints – Jean-Yves NAVA, Joël BOUTE, Jeanne-Marie BINOT, Joël QUENTIN, Nathalie KOSOLOSKY, Frédérique VISTE, Florence LEKEUX, Hélène MARTIN, Aurore FARENEAU-FOURNIER, Priscilla DZIEMBOWSKI, Mathilde BARBIEUX, Jean-Claude VILLAIN, Estelle BOUTE, Bruno LECLERCQ, conseillers municipaux délégués – Marie-Thérèse HOUREZ, Virginie MELKI, Serge LEKADIR, Valérie CAPELLE, Karim BERBACHE, conseillers municipaux.

Étaient Absents excusés :

Yves FLOQUET, adjoint au Maire, avait donné procuration à Isabelle DUPONT, adjointe au Maire.

Laurence MOREL, adjointe au Maire, avait donné procuration à Jean-Noël VERFAILLIE, Maire.

Alice DUPONT-DONNET, adjointe au Maire, avait donné procuration à Céline PLATEEL-THUIN, 1^{ère} adjointe.

Christian HANQUET, conseiller municipal délégué, avait donné procuration à Thomas JORIEUX, adjoint au Maire.

Maria CORDONNIER, conseillère municipale, avait donné procuration à Assia LAZREG, adjointe au Maire.

Thérèse ZAOUI, conseillère municipale, avait donné procuration à Valérie CAPELLE, conseillère municipale.

Christian CHATELAIN, conseiller municipal, avait donné procuration à Marie-Thérèse HOUREZ, conseillère municipale.

Secrétaire de séance : Patrick LEMAIRE

COMMUNE DE MARLY (59)**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 09 juillet 2024**

Vu les articles L.2121-29, L.2122-21 du Code général des Collectivités Territoriales portant sur les attributions exercées au nom de la commune ;

Vu l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la gestion des biens de la commune ;

Vu les articles L2111-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat en date du 1^{er} mai 2024, valable 18 mois ;

Considérant que la parcelle B 5508, située rue Jean Jaurès à Marly a une contenance de 712 m² ;

Considérant que le bâtiment présent sur la parcelle d'environ 540 m² considéré comme hangar de stockage n'est plus utilisé par les services de la collectivité ;

Considérant que le bien est non affecté à l'usage du public, qu'il est classé dans le domaine privé communal ;

Considérant la volonté de la ville de proposer ce bien à la société Renex qui a accepté la proposition ;

Considérant qu'une proposition d'acquisition a été faite à la société Renex pour un montant de 150 000 euros ;

Considérant que l'ensemble des frais d'actes ou autres démarches nécessaires à la cession de la parcelle B 5508 seront à la charge des acquéreurs ;

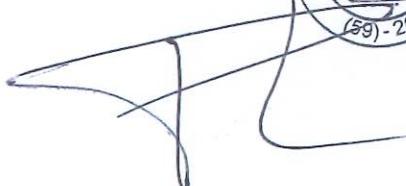
Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- d'approuver la cession de la parcelle B 5508 par la ville de Marly au profit de la société Renex ou toute autre structure qui s'y substituerait,
- d'autoriser que cette cession intervienne au prix de 150 000 €, hors frais d'actes et que les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'élu délégué à signer tous les actes relatifs à cette cession, tous frais de cession étant supportés par l'acquéreur.

le Conseil Municipal,
Ouï l'exposé de Madame Céline PLATEEL-THUIN,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

-ADOpte la proposition.

Le secrétaire de séance
Patrick LEMAIRE



Le Maire
Jean-Noël VERFAILLIE



Transmis en sous-préfecture le 16/07/2024.....
Document exécutoire à compter du 16/07/2024.